EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA GRIGONNAIS

SEANCE DU 6 MARS 2020

N°28-2020

NOMBRE DE CONSEILLERS		OBJET
En exercice	15	**ADMINISTRATION GENERALE**
Présents	12	SIEG – Convention de mise à disposition de locaux, personnel pour la mise en œuvre du service d'intérêt économique général
Votants	14	

◊ Convocation du 28 février 2020 adressée individuellement à chaque conseiller.
L'an deux mil vingt, le vendredi six mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué le 28 février, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Monique JAMIN, Maire
Etaient présents : Mme Monique JAMIN, M Lionel TRIVIERE, Mmes Anita LEPAGE, Lydia LEBASTARD, MM Nicolas BODINEAU, Frédéric LEGRAND, Mme Bénédicte LECERF-CARCOUËT, M Eric MADEC-PREVOST, Mme Cécilia BRIAND, MM Jérôme RETIF, Gwénaël CRAHES, Mathias MERCIER.
Absents excusés : Mmes Dominique GUICHARD, Déborah MELISSON, M Sylvain LAUNAY
Procurations : Dominique GUICHARD donne pouvoir à Bénédicte LECERF-CARCOUËT
Sylvain LAUNAY « « Mathias MERCIER
✐ Bénédicte LECERF-CARCOUËT a été désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire rappelle que dans le cadre du Projet Educatif de Territoire, la Communauté de Communes de Nozay a décidé de poursuivre une politique Enfance à destination des enfants de 3 à 14 ans.
Elle a fait évolué ses statuts pour intervenir dans la gestion de l'offre d'accueil de loisirs sans hébergement sur les temps extrascolaires. Ce service est qualifié en Service d'Intérêt Economique Général (SIEG) et a permis de lancer une mise en concurrence permettant une contractualisation par mandatement. A ce titre, une convention de mandatement a été signée entre la Communauté de Communes de Nozay et l'association PEP Atlantique Anjou pour la gestion de l'ALSH à La Grigonnais pour une durée de 3 ans prenant effet le 1er avril 2020.
L'accueil des enfants se faisant dans les locaux et avec le recours à des mobiliers, matériels appartenant à la commune, il convient de signer une convention formalisant les modalités de la mise en œuvre de cette mise à disposition.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal autorise Madame le Maire à signer cette convention avec la PEP Atlantique Anjou.

Pour extrait conforme, le 23 mars 2020

Le Maire,

Monique JAMIN

Accusé de réception en préfecture
044-214402240-20200306-28-2020-DE
Date de télétransmission : 23/03/2020
Date de réception préfecture : 23/03/2020